



Discours

**du Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée
parlementaire de la Francophonie,**

M. Jacques Krabal

**Colloque sur l'usage du français et la promotion du
multilinguisme au sein des institutions européennes**

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

21 mars 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis francophones,

C'est la deuxième année consécutive que j'ai le plaisir et la fierté de m'exprimer au sein de votre hémicycle au lendemain de la Journée internationale de la Francophonie et de la langue française. Je ne pense pas que ce soit le fruit du hasard.

Ici, les valeurs de la Francophonie sont célébrées avec la force de l'engagement des parlementaires du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de son président, cher Philippe Courard.

Je tiens à exprimer aussi ma profonde gratitude au Président de la section belge de l'APF, Monsieur Hamsa Fassi-Fihri et à M. Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe de l'APF, pour leur implication et leur engagement constant en faveur de la promotion de la langue française, notamment au sein des instances internationales.

Messieurs, l'organisation de ce colloque qui a pour thème « Usage du français et promotion du multilinguisme au sein des institutions européennes » montre une nouvelle fois, la contribution essentielle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au dynamisme de la Francophonie parlementaire, et du nouvel élan politique de l'APF.

Et votre colloque fait écho à tous les événements organisés, sur les 5 continents, pendant toute cette semaine, et peut-être plus particulièrement à celui que l'APF a organisé le 18 mars à Villers-Cotterêts où vous le savez tous, en 1539, dans le château royal a été signée l'ordonnance de François 1^{er}. La langue française devient alors la langue officielle des actes juridiques et administratives.

C'est ce qui a permis l'unification du royaume de France.

Travailler donc sur l'usage de la langue française et la promotion du multilinguisme est un sujet hautement politique pour tous les européens convaincus. C'est l'élément fondamental de l'adhésion de nos populations au projet européen.

A Villers-Cotterêts, nous avons célébré la francophonie de la jeunesse, des peuples, des territoires. Ici, nous consacrons la journée aux propositions pour que cet engagement de la population soit accompagné par les élites œuvrant dans les institutions et l'exemple doit venir d'en haut.

Et puis, Jean Monnet, père fondateur de l'Union européenne ne disait-il pas :

« Rien n'est possible sans les hommes mais rien n'est durable sans les institutions. »

A l'heure du Brexit, à la veille des élections européennes, toutes les planètes sont alignées pour que nous puissions proposer des actions bien concrètes et une dynamique nouvelle aux institutions européennes.

Mesdames, Messieurs,

Si vous participez à cette journée, c'est que vous pensez, comme nous, que le déclin de l'usage du français dans les institutions européennes est certes une réalité mais en aucun cas une fatalité.

Ce déclin repose sur un paradoxe qui saute aux yeux à tous ceux qui s'intéressent à ce sujet :

- 1- Les trois villes siège de l'Union Européenne sont francophones : Luxembourg, Strasbourg et bien évidemment Bruxelles.
- 2- Le français est une des langues officielles et une des rares langues de travail dans l'ensemble des institutions.

Pourtant les élargissements et le passage consécutif de onze à vingt-trois langues officielles ont été suivis d'une progression du recours à l'anglais. Incompréhensible !

En 2000, environ 30 % des textes d'origine étaient encore rédigés en français contre 5% en 2014. Aujourd'hui, la part du français est descendue à 2,5 % contre 84 % pour l'anglais.

C'est d'autant plus dramatique que pour les traductions, deux problèmes majeurs se posent :

- La réduction des effectifs de la Direction générale Traduction a connu une baisse de 5% de ses effectifs en cinq ans,
- Le délai de transmission des documents : trop souvent les traductions dans les 24 langues arrivent bien après la décision.

Quant à la communication externe des institutions, sur les 40 directions générales de la Commission européenne, seule une vingtaine possède une page internet proposant des contenus partiellement traduits en français.

Le reste est disponible uniquement en anglais.

Et pourtant, au sein de l'Union Européenne à 27 (post-Brexit), seuls 1 % des 446 millions de citoyens de l'UE sont natifs anglophones.

Le projet européen devrait être en adéquation avec la réalité linguistique des femmes et des hommes qui composent son espace.

L'APF, la voix des peuples, s'est donc légitimement saisie de la question. Le nouveau cadre stratégique 2019-2022 de notre assemblée en sera un outil essentiel avec notre engagement à la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique.

Je voudrais aussi rappeler qu'en 2018, grâce à une action conjointe entre l'APF et Stéphane Lopez, représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union Européenne, le forum des eurodéputés, section de l'APF, a été reconstituée. Il est co-présidé par Thierry Cornillet et Mme Norica Nicolai. Nous devons davantage les accompagner et travailler avec eux.

En mai 2018, nous avons adopté la Déclaration de Bucarest, pour promouvoir le français comme langue de travail au sein des instances européennes.

Mesdames et Messieurs,

Sans abuser de mon temps de parole, je souhaiterais poser quelques pistes de réflexion et actions concrètes qui permettront, je l'espère, d'enrichir vos débats.

Au niveau de l'Union Européenne :

Ne serait-il pas temps :

- De redonner un élan politique au 1^{er} Protocole signé, il y a 15 ans, entre la Commission et l'OIF et négocier une version 2.
- De faire coïncider les membres européens de l'APF avec ceux de l'OIF et inciter la Bulgarie à rejoindre la section membres de l'APF et inviter l'Autriche, l'Estonie, la Slovaquie, la Slovénie et Chypre à rejoindre l'APF ?
- De protester officiellement et par écrit contre l'absence d'interprétation en français pourtant prévue pour les débats budgétaires à l'exemple de l'ambassadeur de France auprès de l'Union européenne le 26 avril 2018 qui a quitté une réunion ?

C'est de la responsabilité des institutions de Francophonie d'être intransigeante. Rappelons l'adoption, en 2006, à Bucarest, du *Vade Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, adopté par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Au niveau du Parlement :

Encourageons l'organisation d'un événement dans le cadre de la semaine internationale de la francophonie ?

Assurons la promotion du français au sein de commissions-clés : Commission du développement (DEVE), Commission des affaires étrangères (AFET) et sous-Commission "droits de l'homme" (DROI) en facilitant des interventions d'experts francophones ou en organisant des événements francophones.

Lançons un processus de discussion avec l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) afin de promouvoir le français dans les procédures de recrutement.

Pour conclure j'aimerais faire résonner dans cette enceinte, les mots de Boutros Boutros Ghali qui affirmait en 1998 : « *Si tous les Etats parlaient la même langue, pensaient de la même manière, agissaient de la même façon, le risque serait grand de voir s'instaurer un système totalitaire à l'échelle internationale* »